LE PRACTICE

JEUDI 4 FÉVRIER 2027 — 3e ÉDITION
AU PALAIS DES SPORTS
ISSY-LES-MOULINEAUX / PARIS SUD

CLUBS & RÉSEAUX D'ENTREPRISE

BULLETIN D'INSCRIPTION

PRÉSENTATION DU SALON

Le Practice est un salon professionnel pour les entrepreneurs et dirigeants de TPE / PME d'Île-de-France, organisé par des chefs d'entreprise. La 3e édition se tiendra le **jeudi 4 février 2027**, sur **1 500 m²**, au Palais des Sports d'Issy-les-Moulineaux.

500 à 750 dirigeants et **40 exposants** sont attendus en 2027.

Le Practice est né de la volonté d'organiser un salon où l'efficacité et le pragmatisme priment, pour que chaque participant trouve des solutions concrètes et des résultats tangibles qui feront la différence pour leur entreprise.

Nous faisons le choix de concentrer nos efforts sur les entreprises en activité, un SIREN est demandé aux visiteurs lors de l'inscription. Nous souhaitons rendre accessible les salons aux entreprises d'Île-de-France, quelles que soient leur taille, leurs services ou produits, des tarifs spécifiques sont donc proposés.

Avec Le Practice, vous pouvez atteindre plusieurs objectifs en une journée :

1) Rencontrez des prospects qualifiés, des partenaires et/ou des prestataires
2) Vendez vos services et produits à des entreprises engagées
3) Montez en compétences, recueillez des tips et informations utiles rapidement
4) Networkez efficacement : gagnez du temps et préservez votre énergie
5) Échangez avec vos pairs, trouvez de nouvelles inspirations et idées
6) Donnez rendez-vous à votre réseau, montrez-leur que vous êtes actif. C'est l'occasion idéale pour faire des posts LinkedIn, ou autres réseaux sociaux. Prenez plein de photos !
7) Si votre siège social ou vos clients sont dans le 92 : avoir une empreinte locale

« Nous sommes convaincus que l'**événementiel** est un outil indispensable dans la **prospection commerciale** et le **développement** d'une entreprise.
Notre ambition : faire de ce salon le rendez-vous incontournable des chefs d'entreprise qui souhaitent trouver des conseils sans bullshit et des solutions concrètes à leurs problèmes. »

— ***Valentine Tézier**, directrice du salon*

NB : Calculez votre ROI avant de participer à un salon (cliquez ici pour plus d'informations). Cela vous aidera à déterminer si Le Practice est un bon investissement. Si oui, vous pourrez clairement établir vos objectifs de la journée, qualifier plus rapidement vos prospects et optimiser votre expérience. Un salon, c'est aussi l'occasion de tester votre pitch et vos produits et services.

LE PRACTICE

BULLETIN D'INSCRIPTION — JEUDI 4 FÉVRIER 2027

Merci de remplir le bulletin à l'aide du logiciel Adobe Acrobat Reader,
de le signer et de l'envoyer par e-mail à **elisa@mevevent.com**

L'envoi de votre bulletin vaut acceptation des CGV.
Le montant total de la participation devra être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture. Au-delà de cette date, nous ne saurions vous garantir un stand.

MODULE DES CLUBS & RÉSEAUX — 3 m (LONG) X 1,5 m (PROFONDEUR)	TVA	HT	TTC
Droits d'admission	10 %	20 €	22 €
5 badges exposants + **35 invitations visiteur** à offrir à vos prospects et adhérents **1 mange-debout** ronds avec housse noire : 60 cm (D) x 107 cm (H) **2 chaises haute** **1 panneau** signalétique sur cloison : 90 cm (L) x 40 cm (H) **Cloisons noires dans le dos du stand** : 200 cm (H) et **Moquette**	20 %	169 €	203 €
JE CHOISIS CE MODULE — **TOTAL**		189 €	225 €

OPTIONS DE MODULE	QTÉ	TVA	TARIFS TTC
Badge exposant — 10 max, pour des membres de votre club ou réseau		10 %	11 €
Pack de 10 invitations visiteur pour vos prospects et clients — valeur : 250 € HT		10 %	55 €
Électricité 1 à 3 KW		20 %	144 €
Table — 120 cm (L) x 76 cm (P) x 74 cm (H)		20 %	36 €
Chaise		20 %	30 €
Chaise haute		20 %	42 €
Mange-debout rond, avec housse noire		20 %	42 €
Comptoir blanc — 120 cm (L) x 35 cm (P) x 110 cm (H)		20 %	78 €
Place de parking souterrain — Hauteur du véhicule : 1,9 m		Gratuit sur demande en cochant la case	
Accès à la zone de déchargement derrière la salle		Gratuit sur demande en cochant la case	
Conseils pour préparer votre participation au salon — RDV en visio de 30 minutes		Gratuit sur demande en cochant la case	

OPTIONS DE COMMUNICATION - SPONSORING		QTÉ DISPONIBLE	QTÉ SOUHAITÉE	TARIFS TTC TVA 20 %
Distribution de votre flyer dans le programme	2 000 flyers A6 ou A5, imprimés par vous et livrés sur place, le jour de l'événement avant 9 h Dans le programme ou à l'accueil	4		120 €
1/2 page de publicité dans le programme	Taille du visuel : 16 cm x 12 cm Prévoir un fond perdu de 5 mm, sans trait de coupe	4		180 €
1 page de publicité dans le programme	Taille du visuel : 16 cm x 24 cm Prévoir un fond perdu de 5 mm, sans trait de coupe	2		300 €
4e de couverture du programme	Taille du visuel : 16 cm x 24 cm Prévoir un fond perdu de 5 mm, sans trait de coupe	1		360 €
Votre kakémono dans le hall d'accueil du salon	Votre roll-up à l'intérieur, à l'entrée du salon Format : 1 m (L) x 2 m (H) environ Fourni par vos soins avant ou le jour du salon	2		300 €
Votre logo sur la page d'accueil de notre site internet	Votre logo sur notre site, dimensions 150 x 150 px	4		180 €
Votre logo dans le footer de notre site internet	Votre logo dans le bas de notre site, dimensions 150 x 150 px	2		240 €

Le programme du salon sera imprimé en 750 exemplaires, en 28 ou 32 pages, 16 cm (L) sur 24 cm (H). Il présentera le plan du salon, le programme détaillé, une présentation des speakers, sponsors, exposants et partenaires.
Les options de communication sont accessibles aux membres des clubs et réseaux même s'ils n'ont pas de stand en leur nom.

D'autres offres de sponsoring sont disponibles sur notre site Internet, contactez-nous pour recevoir la plaquette.

INFORMATIONS

Informations de facturation :

Raison Sociale :

SIRET : ou Identifiant association : W

N° de TVA intracommunautaire :

Ligne d'adressage (facturation électronique) :

Référence de l'acheteur (BT-10) si nécessaire :

Prénom (représentant légal) : Nom :

Fonction :

Siège social :

Code postal : Ville :

E-mail comptabilité : Portable :

Informations de communication :

Nom du stand :

Prénom et Nom du responsable du stand :

Adresse e-mail :

Site web :

LinkedIn (page ou groupe) :

Instagram :

Texte de présentation du club ou réseau, que nous utiliserons pour annoncer votre participation :

+ Logo : merci de nous envoyer le logo du club ou réseau en .jpeg ou .png, en 300 dpi (HD).

Prénom NOM :

Mention : « Bon pour commande »

À

Le / /

Signature électronique * :

* : La signature électronique est autorisée depuis 2020, loi n°2000-230.

SCHÉMA DES MODULES

Ce schéma représente le module avec un mange-debout afin de vous aider à vous projeter dans l'agencement.
Le module le plus à droite est situé en angle, en exemple. Les cloisons peuvent former un L au lieu d'un U.
Vous pouvez ajouter des options (électricité, mobilier...) à votre module.

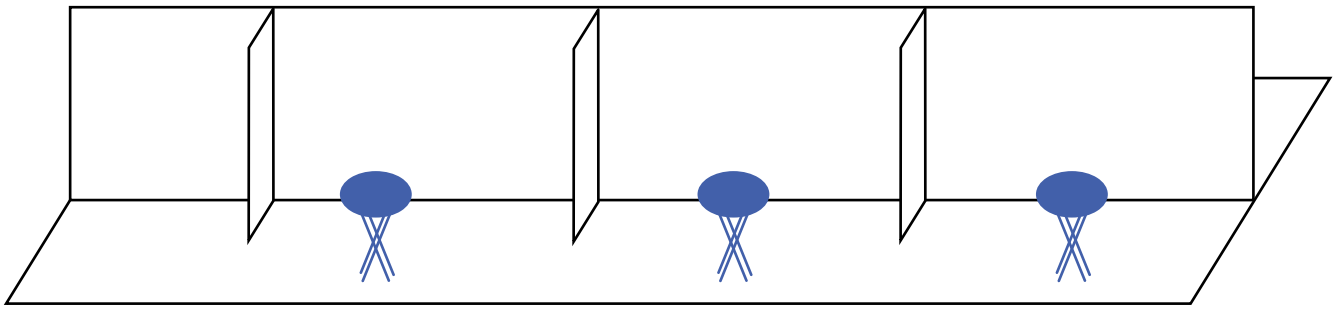

PLAN PRÉVISIONNEL DU SALON

Les clubs et réseaux ne seront peut-être pas côte à côte en raison de leur attractivité. Vous ne pourrez pas choisir votre emplacement ; nous le ferons pour vous afin de faciltié la circulation du passage et de maximiser votre visibilité.

Vous serez dans la zone des exposants, et dans le programme.

Si vous avez pris l'option électricité, vous serez placés à proximité des accès, moins de choix vous seront proposés.

Le stand ne doit pas faire plus de 5 m de haut.
Si votre stand fait plus de 2,50 m de haut, merci de nous prévenir, pour des raisons de sécurité.

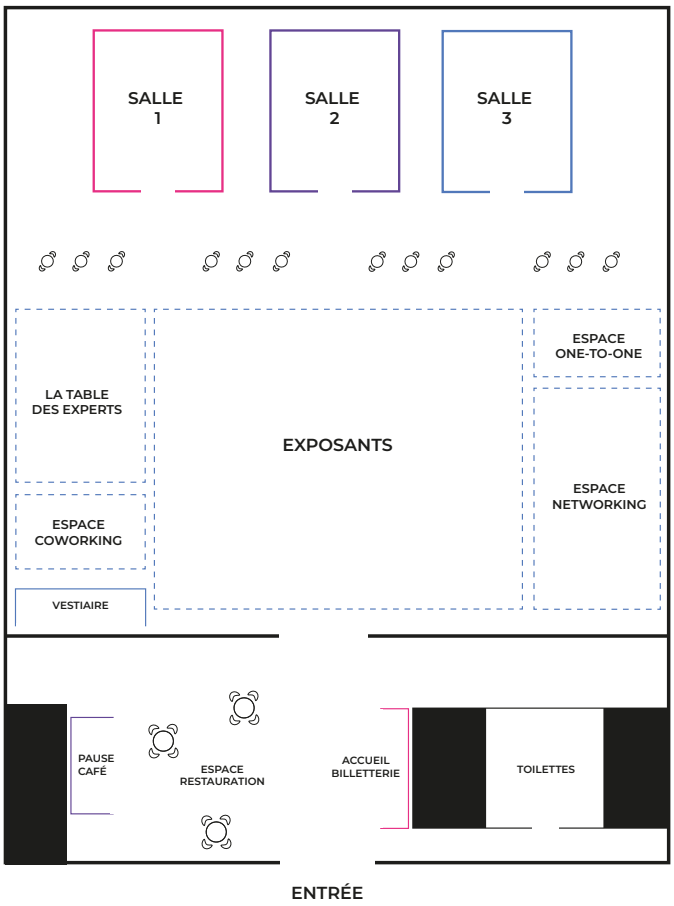

HORAIRES & INSTALLATION

Installation de votre stand	Mercredi 3 février 2027, entre 14 h 00 et 18 h 00 — choix 1 Jeudi 4 février 2027, entre 8 h 00 et 8 h 30 — choix 2
Ouverture aux exposants	Jeudi 4 février 2027, à 8 h 00
Networking entre exposants	Jeudi 4 février 2027, entre 8 h 30 et 10 h 00
Ouverture aux visiteurs	Jeudi 4 février 2027, entre 10 h 00 et 19 h 00 *— entrée gratuite aux visiteurs de 10 h 00 à 12 h 30*
Cocktail fin de soirée	Jeudi 4 février 2027, de 17 h 45 à 19 h 00
Rangement et démontage pour les exposants	Jeudi 4 février 2027, entre 18 h 45 / 19 h 00 et 19 h 45

Les modules seront installés avant votre arrivée.

Déchargement sans stationnement : si vous en faites la demande en amont — n'oubliez pas de cocher la case dans les options, vous pourrez bénéficier d'un accès à l'espace de déchargement, situé à l'arrière de la salle, en rez-de-chaussée. Un créneau vous sera communiqué pour accéder à cette zone, merci de le respecter pour des raisons de sécurité et par égard pour les autres exposants. Le déchargement avec véhicule devant la salle est soumis à restriction et validation des agents de sécurité sur place. Si le stationnement du véhicule dérange le bon déroulé de l'installation ou gêne l'accès des autres exposants ou prestataires, nous vous demanderons de le déplacer. Notez que nous ne pourrons vous garantir un accès sécurisé et pratique en raison de la pente.

Aucun exposant, ou prestataire d'un exposant, ne sera autorisé à charger ou décharger avant l'heure autorisée, ou pendant les heures d'ouverture aux visiteurs.

L'entrée aux exposants se fera par la porte principale du Palais des Sports, au 6 boulevard des Frères Voisin, 92130 Issy-Les-Moulineaux. Avant de vous installer, allez à la réception retirer votre badge en présentant la contre marque que vous avez reçue à l'avance. Toutes les personnes présentes sur le salon doivent avoir un signe identifiable : badge ou bracelet, remis en fonction du type d'entrée dont vous disposez. Leur port est obligatoire au sein du salon. Pour toute question pendant l'installation et durant la journée, contactez Élisa Ménard, la responsable exposants : elisa@mevevent.com - 07 86 49 83 07.

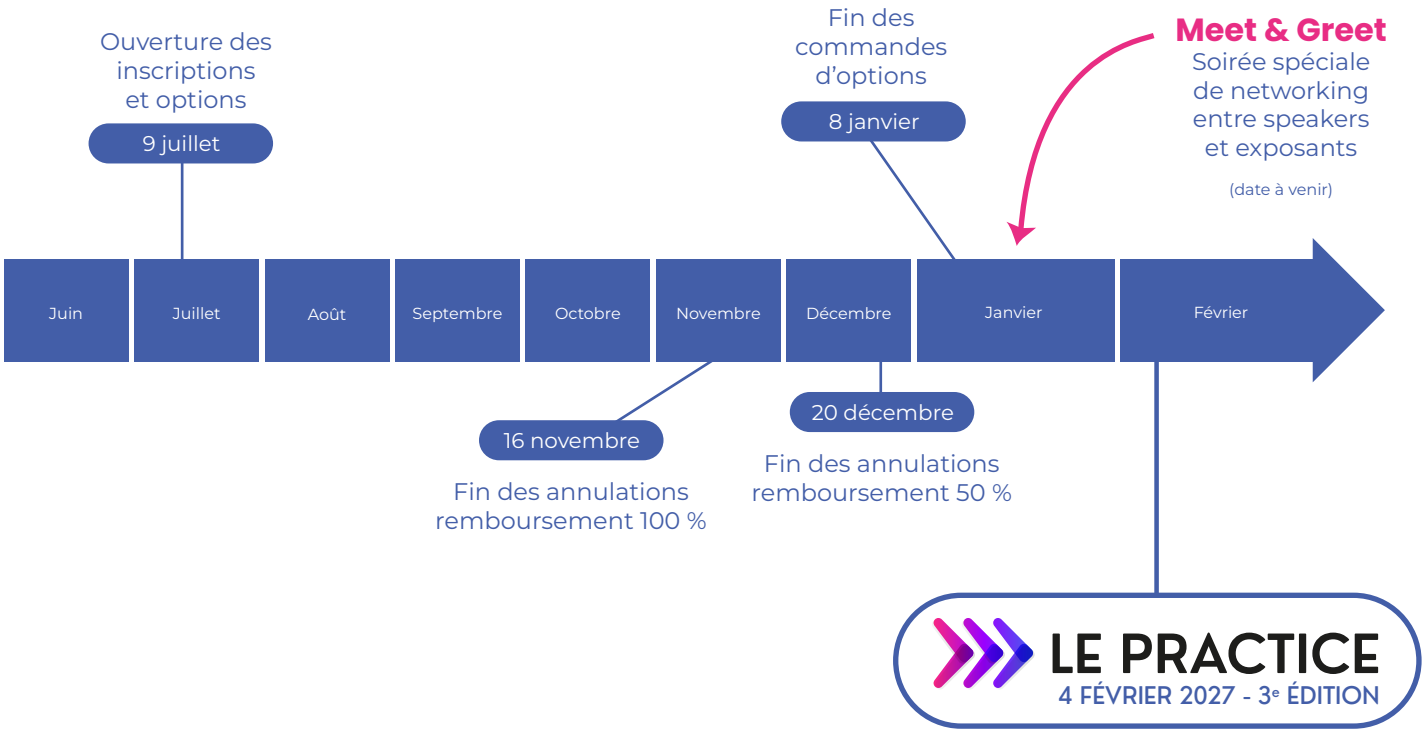

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Le Practice est organisé par la société **MEV EVENT**, c'est un événement professionnel exclusivement dédié aux entrepreneurs, dirigeants d'entreprise et cadres supérieurs. Il se déroulera le jeudi 4 février 2027, au Palais des Sports - Robert Charpentier, situé au 4/6 Boulevard des Frères Voisin, 92130 Issy-les-Moulineaux. Les participants et exposants sont munis d'un SIRET en cours de validité le jour du salon. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver leur décision, d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement, ou tout exposant dont l'activité ne lui semblerait pas conforme au thème de l'événement ou à son inscription, ou qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la manifestation. Ceci sans qu'il puisse être demandé une quelconque indemnisation.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Toutes les personnes présentes sur le stand doivent être majeures. La participation à l'événement n'est effective que lorsque la facture relative au bulletin a été dûment réglée. Des options peuvent être ajoutées après la validation de votre participation jusqu'au 8 janvier 2027 inclus (date d'encaissement, non de réception de la demande). Les dossiers sont acceptés à partir du jour de l'ouverture des inscriptions et ce jusqu'à écoulement des places disponibles. Les modules, options de module et options de communication sont disponibles en quantité limitée, les inscriptions et placement de stand se faisant par ordre d'arrivée (date de la facture réglée), nous ferons notre maximum pour satisfaire votre demande. Les demandes indiquées dans les bulletins ne sont pas contractuelles. Le prix total de la participation doit être intégralement réglé dans un délai d'un mois à compter de la réception par e-mail de la facture. Si tel n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation. La société **MEV EVENT** encourage le partage de stand par deux entités, du moment qu'elle en est informée et que cela respecte la thématique du salon et nos engagements vis-à-vis des visiteurs. En cas d'absence lors de l'événement, le responsable du stand peut désigner un remplaçant. Il devra prévenir la société **MEV EVENT** de ce changement au plus tard une semaine avant l'événement. **MEV EVENT** se réserve le droit de refuser ce co-stand s'il n'est pas conforme au thème sans avoir à se justifier. Une seule profession ou compétence représentée, par ordre d'arrivée, par zone d'activité. Si votre co-stand représente une profession déjà représentée dans sa zone d'activité, sa participation ne pourra pas être validée.

ARTICLE 3 - ANNULATION

Si l'exposant souhaite annuler son inscription, il devra envoyer sa demande à Élisa par e-mail à l'adresse **elisa@mevevent.com** avec accusé de réception. L'exposant pourra prétendre au remboursement intégral de son paiement jusqu'au 16 novembre 2026 inclus, et au remboursement partiel (50%) jusqu'au 20 décembre 2026 inclus. Passé ce délai, en raison des frais engagés, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il en va de même en cas d'absence de l'exposant à l'ouverture de l'événement. Les organisateurs se réservent le droit de disposer du module de celui-ci, sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, et ce même si le stand est attribué à un autre exposant. En cas d'annulation de l'événement, le remboursement intégral sera effectué sans intérêt et sans qu'aucun recours ne puisse être exercé contre les organisateurs. En cas de force majeure qui conduirait à l'annulation de l'événement (pandémie, incapacité à organiser l'événement dans la salle...) aucun remboursement ne sera effectué et aucun recours ne sera recevable contre les organisateurs. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée.

ARTICLE 4 - ORGANISATION

L'installation des stands se fera soit le mercredi 3 février 2027, entre 14 h et 18 h (choix 1), soit le jeudi 4 février 2027, entre 8 h et 8 h 30 (choix 2), et la désinstallation le jeudi 4 février 2027, de 18 h 30 (idéalement après 19 h 00), jusqu'à 19 h 45. Au cas où il vous faudrait partir plus tôt, merci de nous informer dès que possible. Les exposants s'engagent à laisser leur stand propre pendant toute la durée de l'événement. Le port du badge est obligatoire et permet aux exposants de circuler librement. L'altération du badge est strictement interdite. Nous respecterons les conditions dédiées aux espaces accueillant du public en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement. Il est interdit d'avoir recours à une autre solution d'électricité que celle fournit par les organisateurs et la salle d'exposition (groupe électrogène...).
Aucun exposant ni prestataire ne sera autorisé à décharger ou entrer avant l'heure autorisée.

ARTICLE 5 - PUBLICITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'affichage sur tout le lieu du salon (intérieur et extérieur). Pour toute promotion d'un autre événement via affiches ou imprimés, vous devez obligatoirement demander l'autorisation aux organisateurs avant le 8 janvier 2027. Le démarchage, le colportage, la publicité et autres sont formellement interdits. Toute dérogation à cet article ne peut être faite qu'après autorisation écrite (lettre RAR ou e-mail avec accusé de réception) de la société **MEV EVENT**. En participant au salon, vous (personne physique et personne morale, responsable et co-stand) consentez à être pris en photo et/ou vidéo durant le salon, et ce dans un but promotionnel. Si vous souhaitez vous opposer à la diffusion de votre image, vous pourrez le faire dans un délai d'un mois après l'événement (par e-mail avec accusé de réception). Passé ce délai, les éléments photographiques pourront être exploités sur une durée de 5 ans, sur tous supports, dans un but commercial. Nos photos et vidéos ne seront ni vendues, ni échangées, ni prêtées à un tiers, elles resteront la propriété de la société **MEV EVENT**.

ARTICLE 6 - NUISANCE, TABAGISME & FUMIGÈNE

Il est interdit de diffuser de la musique trop fort sur le stand. Si vous utilisez des appareils faisant du bruit, veuillez nous en informer avant l'événement sous peine d'être en infraction. De ce fait l'emplacement sera attribué en conséquence pour ne pas déranger le confort des autres exposants. Il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur du site ainsi que d'utiliser des aérosols. Il est aussi interdit de produire quelconque fumée à l'intérieur des bâtiments, bougies ou encens, en raison des installations anti-incendie. Les machines à brouillard, fumée et lasers sont interdits. Les nappes doivent être en matériaux certifiés ignifugés.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ, ASSURANCE RC & LOI FRANÇAISE

La société **MEV EVENT** décline toute responsabilité pour tout accident, perte, dégât, ou vol concernant les biens de l'exposant ou lui-même pendant toute la durée de l'événement (installation, période ouverte au public, désinstallation), ainsi que tout dommage qu'il causerait à un tiers. L'exposant doit être couvert par une responsabilité civile le couvrant lui et les autres membres du stand, ainsi que son matériel, pour toute la durée de l'événement (temps d'installation et de démontage compris). Le Practice met à disposition des exposants un accès au vestiaire gratuit afin de protéger leurs effets personnels et ne pas encombrer leurs stands. Toute infraction à ce règlement pourra entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire. La loi française s'appliquant en toutes circonstances, tout ce qui est susceptible de poursuite dans le cadre de la loi est interdit lors de l'événement.